



stationnement genant - zone de livraison

Par **Come34**, le **08/01/2012** à **18:06**

Bonjour,

Le ledemain de mon arrivee sur Sete, jeme suis fait enlever mon vehicule par la fourriere car j etais dans la zone d installation du marche hebdomadaire de la ville. Il y a bien des panneaux indiquant la tenue du marche toutes les semaines et je ne les ai malheureusement pas vus.

Donc j ai du payer la fourriere et j ai egalement recu une amende de 35 euros pour "stationnement genant de vehicule sur un emplacement reserve aux livraisons".

Je souhaite contester cette decision car selon moi elle est abusive. Je n etais en effet pas sur une zone materialisee de livraison (bandes jaunes) mais dans une rue ou le marche se tient toutes les semaines. D apres mes recherches, ormis un arrete municipal qui qualifierait cette zone de "zone de livraison", il n y a pas de raison dans le code de la route art 417 - 10 pour que mon vehicule bien gare sur une place en epi ait gene quelconque livraison.

J accepte d avoir a payer la fourriere car mon vehicule gene le bon deroulement du marche mais je n accepte pas que la police municipale ait pu me coller un PV de 35 euros en inventant une raison.

Quelqu un peut il me dire si mon raisonnement est exact ou bien s il faut que je paie mon PV?

Merci d avance pour vos retours

CI